

# Pour la création d'un service civil suisse

Au début de janvier s'est constitué à Neuchâtel le Comité neuchâtelois pour un service civil, regroupant des citoyens de tous les milieux politiques ou confessionnels, et qui s'est donné pour tâche de soutenir l'initiative fédérale pour un service civil (voir texte ci-contre).

Ses buts :

1. Faire connaître cette initiative dans les milieux les plus larges de la population.
2. Organiser la récolte des signatures.
3. Contribuer à lancer des comités cantonaux en Suisse romande.
4. Mener campagne en vue de la votation populaire à laquelle cette initiative sera soumise.

**Récoltez des signatures !  
Demandez et redemandez des listes !**

Finissons-en avec une situation qui assimile à des délinquants de droit commun des citoyens qui obéissent à leur conscience !

**Nous recommandons à tous les citoyens du canton de signer et de faire connaître l'initiative de Münchenstein pour la création d'un service civil**

Depuis 1903, des Suisses luttent pour l'introduction dans notre pays d'un service civil. La Suisse est, avec l'Espagne, le Portugal, l'Italie et la Grèce, un des seuls Etats d'Europe occidentale à n'avoir pas encore prévu un service alternatif garantissant le droit à l'objection de conscience, expressément reconnu par la Convention européenne des droits de l'homme.

Nous estimons par conséquent qu'il est juste et nécessaire d'inscrire ce droit dans la Constitution fédérale avec le devoir correspondant d'accomplir un service civil.

## Comité de soutien élargi

Jean-François AUBERT, professeur à l'Université, député, Corcelles

Roger BADER, professeur à l'Université, Auvernier

Alfred BAUER, directeur de Caractères S.A., Neuchâtel

Gérard BERGER, conseiller général, La Chaux-de-Fonds

Paul-Jean BERTHOUD, professeur, Le Locle

Gilbert BIELER, professeur, Fleurier

Claude BINDITH, secrétaire de fondation, Cortaillod

René BLANT, architecte, La Chaux-de-Fonds

Frédéric BLASER, conseiller communal, député, Le Locle

Joseph BOHNENSTENGEL, conseiller général, Bevaix

Mme Arnold BOLLE, avocat-notaire et écrivain, La Chaux-de-Fonds

Jean-Pierre BOREL, professeur à l'Université, Neuchâtel

Mme André BRANDT, avocat, député, La Chaux-de-Fonds

Philippe BRAUNSCHWEIG, physicien EPF, industriel, La Chaux-de-Fonds

Etienne BROILLET, conseiller communal, député, La Chaux-de-Fonds

Roland CHATELAIN, avocat, député, La Chaux-de-Fonds

John CLERC, député, Peseux

Robert COMTESSE, député, Cortaillod

Marcelle CORSWANT, conseillère générale, députée, La Chaux-de-Fonds

Prof. Dr Bernard COURVOISIER, La Chaux-de-Fonds

Pierre-André DELACHAUX, professeur, Fleurier

Fernand DONZÉ, directeur de la Bibliothèque de la ville, La Chaux-de-Fonds

Hélène DUBIED, conseillère générale, Colombier

Dr Jean-Pierre DUBOIS, conseiller national, La Chaux-de-Fonds

Jean-François EGLI, juge cantonal, Bôle

Marc EICELDINGER, professeur à l'Université, Saint-Blaise

Daniel EIGENMANN, journaliste, La Chaux-de-Fonds

Henri EISENRING, conseiller communal, député, Le Locle

Maurice ERARD, professeur à l'Université, Neuchâtel

Robert FALLER, directeur du Conservatoire, La Chaux-de-Fonds

Maurice FAVRE, avocat-notaire, député, La Chaux-de-Fonds

René FELBER, président de la ville, député, conseiller national, Le Locle

Willy FREY, pasteur, La Chaux-de-Fonds

V.-A. GAGNEBIN, architecte communal, Le Locle

Mme V.-A. GAGNEBIN, Le Locle

Jean-Pierre GHELFY, conseiller général, Neuchâtel

Jean-Pierre GRABER, député, Le Locle

Marguerite GREUB, députée, La Chaux-de-Fonds

Jean-Blaise GRIZE, professeur à l'Université, Neuchâtel

Charly GUYOT, professeur à l'Université, écrivain, Boudevilliers

Elisabeth HOETER, sous-dir. Gymnase cant., Neuchâtel

Jean-Pierre HUTHER, député, Colombier  
 René HUGUENIN, international de hockey sur glace, La Chaux-de-Fonds  
 Jean-Paul HUMBERT, professeur, Fleurier  
 Fritz HUMBERT-DROZ, anc. cons. communal, Neuchâtel  
 Jules HUMBERT-DROZ, journaliste, La Chaux-de-Fonds  
 Jean-Claude JACCI, industriel, La Chaux-de-Fonds  
 Claude JAQUET, professeur, Fleurier  
 Marc JAQUET, instituteur retraité, Neuchâtel  
 Paul-Henri JEANNERET, directeur de l'Ecole supérieure de commerce, La Chaux-de-Fonds  
 Charles JORIS, directeur TPR, La Chaux-de-Fonds  
 Pierre JOSEPH, directeur Dubied SA, Chambérien  
 Jean-Louis JUVET, prof. à l'Université, Neuchâtel et Paris  
 Willy LANZ, directeur général des écoles secondaires, La Chaux-de-Fonds  
 Jean-Pierre MIÉVILLE, directeur des écoles primaires, La Chaux-de-Fonds  
 Pierre MONNIER, directeur du Collège régional, Fleurier  
 Dr Jean-Claude MOUNOD, Le Locle  
 Philippe MULLER, prof. à l'Université, député, Neuchâtel  
 Gennaro OLIVIERI, arbitre, Neuchâtel  
 Maurice PAYOT, président de la ville de La Chaux-de-Fonds, député  
 Tony PERRET, instituteur, Lignières  
 Jean-Philippe RAMSEYER, pasteur, Neuchâtel  
 Mme M. RIEDER, secrétaire, Cortaillod  
 Claude ROBERT, conseiller communal, député, La Chaux-de-Fonds  
 Pierre-André ROGNON, président du Tribunal I, La Chaux-de-Fonds  
 Willy RORDORF, professeur à l'Université, Neuchâtel  
 Jean ROSSEL, professeur à l'Université, Neuchâtel  
 Monique ROSSET, pianiste, Neuchâtel  
 Claude ROULET, professeur au Gymnase, Neuchâtel  
 Pierre ROULET, président syndical, La Chaux-de-Fonds  
 Michel ROUSSON, député, Peseux  
 Michel RUTTIMANN, dir. de l'Ecole secondaire, Cernier  
 Raymond SCHWEIZER, directrice de l'Ecole des travaux féminins, La Chaux-de-Fonds  
 Louis SIDLER, journaliste, La Chaux-de-Fonds  
 Werner SOERENSEN, recteur de l'Université, Neuchâtel  
 André TISSOT, directeur du Gymnase cantonal, La Chaux-de-Fonds  
 Dr Gilbert VILLARD, Neuchâtel  
 Jean VIVIEN, pasteur, Neuchâtel  
 Gilbert VIUILLÈME, professeur, Fleurier  
 Walter ZAHND, député, Neuchâtel

## L'ESSOR

Numéro spécial tiré sous la responsabilité du Comité neuchâtelois pour un service civil Ernest-Roulet 12, 2034 Peseux, CCP 20-8941

## Le texte de l'initiative de Münchenstein

L'initiative fédérale pour la création d'un service civil (dite de Münchenstein) est conçue en termes généraux et vise à modifier l'article 18 de la Constitution fédérale dans le sens suivant :

- a) En règle générale, l'obligation de service militaire est maintenue.
- b) Un service civil est prévu comme solution de remplacement du service militaire pour les Suisses qui ne peuvent concilier l'accomplissement du service militaire avec les exigences de leur foi ou de leur conscience.
- c) Il sera pourvu à la création d'une organisation fédérale du service civil. Cette organisation
  - ne doit pas incorporer dans l'armée les citoyens astreints au service civil;
  - doit les employer judicieusement dans le cadre des buts généraux de la Confédération (art. 2 de la Constitution fédérale), en tenant compte, autant qu'il est possible, de leurs aptitudes;
  - ne doit pas exiger, de leur part, des prestations de service inférieures à celles du service militaire.

## INDICATIONS PRATIQUES

- Les femmes sont autorisées à signer.
- Hommes et femmes doivent indiquer en entier leur nom et prénom sur les listes de signatures.
- N'inscrire sur une même liste que des citoyennes et des citoyens de la même commune, sans quoi les signatures ne sont pas valables.
- Ne pas faire valider les listes de signatures auprès des autorités communales, mais les envoyer, jusqu'au mercredi 30 juin, dernier délai, au :
  - Comité neuchâtelois pour un service civil, Ernest-Roulet 12, 2034 Peseux.
- Les contributions pour financer la campagne d'information sont les bienvenues au compte de chèques postaux 20-8941, Comité neuchâtelois pour un service civil, Peseux.

L'initiative de Münchenstein offre une possibilité d'y parvenir. Acceptée par le peuple, elle permettra aux objecteurs de conscience d'accomplir un service d'entraide ou d'utilité publique au lieu de purger inutilement des peines de prison. Une telle modification constitutionnelle ne fera que répondre à deux principes défendus depuis longtemps en Suisse : le respect des minorités et la liberté de conscience. Elle rejoint les aspirations de beaucoup de jeunes.

## Groupements

Partis socialistes neuchâtelois et genevois  
 Parti ouvrier et populaire, Neuchâtel  
 Comité cantonal du Syndicat neuchâtelois des corps enseignants secondaire, professionnel et supérieur  
 Fédération des Eglises protestantes de Suisse (Conseil de la)  
 Parti évangélique populaire suisse (EVP)  
 Parti chrétien-démocrate, Bâle-Campagne et Bâle-Ville  
 Eglise méthodiste suisse  
 Eglise réformée évangélique du canton de Neuchâtel  
 Eglise nationale protestante de Genève

La liste des membres soutiens pour les autres cantons romands n'étant pas encore établie, nous publions ici la liste neuchâteloise, en sachant que la création d'un service civil est acceptée par un large secteur de l'opinion suisse et romande.

## Comité d'action

Président : Théodore BUSS, pasteur, Le Locle  
 Vice-présidents : Jean-Louis BELLENOT, professeur, La Chaux-de-Fonds; Claude BOREL, juriste, Marin  
 Secrétaire : Jean BAUER, physicien, Peseux  
 Presse : Michel KREBS, journaliste, La Chaux-de-Fonds  
 Caissier : Claude DEBROT, étudiant, Neuchâtel  
 Pierre-Antoine AELLIG, professeur, Neuchâtel  
 Willy BÉGUIN, pasteur, Les Planchettes  
 François CERF, étudiant, Neuchâtel  
 Maurice CHALLANDES, ingénieur, député, Bevaix  
 Rémy COSANDEY, fonctionnaire communal, Le Locle  
 Jean-Pierre FRANCHON, employé de commerce, Le Locle  
 Jean FREY, professeur, La Chaux-de-Fonds  
 Claude GAOND, instituteur, député, La Sagne  
 Francis GERBER, aumônier des étudiants, Fenin  
 Pierre-André HABLÜTZEL, maître de travaux manuels, Le Locle  
 Michael HÄUSERMANN, étudiant, Neuchâtel  
 Daniel HONEGGER, directeur, Neuchâtel  
 Gabriel JACOT, héliograveur, La Chaux-de-Fonds  
 Daniel JEANHENRY, assistant social, Malvilliers  
 Philippe JEANNERET, étudiant, Neuchâtel  
 Pierre KOBZA, typographe, La Chaux-de-Fonds  
 François KOHLER, étudiant, Neuchâtel  
 Willy KURZ, sous-directeur des écoles secondaires, La Chaux-de-Fonds  
 Pierre LECOULTRE, ingénieur ETS, Bôle  
 Fred NICOLLIER, étudiant, Neuchâtel  
 Jean-Marie NUSSBAUM, journaliste, La Chaux-de-Fonds  
 Emilio SANIORIO, étudiant, Neuchâtel  
 Jean-Philippe SCHÄFER, professeur de musique, Le Locle  
 Jean STEIGER, professeur, député, La Chaux-de-Fonds  
 René WALTHER, avocat, La Chaux-de-Fonds

Pays	Service militaire obligat. oui/non	Les objecteurs sont passibles d'une condamnation sous certaines conditions oui/non	L'objection de conscience est reconnue non/oui pour motifs éthiques (e), religieux (r), politiques (p)	Service civil : oui/non	Ce service civil existe depuis :	De quel ministère dépend le service civil ?
Suède	oui	non	oui : r, e, p	oui	1963	Ministère du travail
Norvège	oui	non	oui : r, e, p	oui	1922	Direction civile
Finlande	oui	non	oui : r, e	oui	1931	Ministère de la défense
Danemark	oui	non	oui : r, e, p	oui	1917	Ministère de l'intérieur
Gde-Bretagne	non	non	oui : r, e, p	oui	pas de loi	—
Pays-Bas	oui	non	oui : r, e, p	oui	pas de loi	Ministère de l'intérieur
Belgique	oui	non	oui : r, e, p	oui	1964	Ministère des œuvres sociales
France	oui	sous c. c. : 2 à 3 ans de prison	oui : r, e	oui	1963	Ministère du travail et de l'ordre social
Républ. féd. d'Allemagne	non	non	oui : r, e, p	oui	1948	—
Autriche	oui	oui	oui : r	non	—	—
Italie	oui	oui : 2 ans de prison	non	non	—	—
Canada	non	non	oui : r, e, p	—	—	—
Espagne	oui	oui : 10 ans de prison sous c. c. : 5 ans de prison	non	non	—	—
Etats-Unis	oui	oui : en moyenne 8 mois de prison	oui : r, e	oui	—	—
Suisse	oui	non	non	non	—	—
En résumé	Service militaire obligat. dans 12 Etats sur 15	L'objection est condamnable dans 6 Etats sur 15	L'objection de conscience n'est pas reconnue dans 3 Etats sur 15. Elle est reconnue pour certains motifs seulement dans 4 Etats sur 15	11 Etats sur 15 ont un service civil		Dans 6 Etats possédant un service civil, celui-ci dépend d'une autorité civile

## Objections à l'initiative et réponses

● L'initiative ne prévoit pas la liberté de choix entre les deux services, civil et militaire.

L'initiative présente en fait une authentique alternative aux citoyens, permettant aux objecteurs de choisir un service civil. C'est témoigner de réalisme que de procéder par étapes. Nous devons néanmoins absolument obtenir que l'examen de la motivation d'un refus du service militaire émane d'une commission civile où les objecteurs seront représentés.

Cette discrimination est pour le moment simplement conforme aux faits. Rien n'empêche que, avec le temps, l'importance et le rôle des deux services soient égaux ou même inversés.

Si le service civil à l'étranger n'est pas expressément nommé dans l'initiative, il va de soi que l'aide aux pays du tiers monde peut et doit être incluse dans les buts exprès de la Confédération. Elle exige cependant une préparation différente et un engagement plus long.

Les promoteurs de l'initiative préconisent d'une manière extrêmement claire une solution englobant la conscience humaine dans toute son étendue : l'objection peut découler de convictions d'ordre religieux, éthique et humanitaire, politique ou autre.

L'initiative est conçue en termes généraux et il appartiendra aux Chambres d'élaborer un projet d'article constitutionnel conforme à l'esprit dans lequel l'initiative a été rédigée. Il est certain que la voie parlementaire permettra à toutes les organisations intéressées de faire entendre leur voix et d'user de leur influence.

Ce n'est pas un privilège que réclament les objecteurs de conscience, mais un service de remplacement de durée au moins égale aux obligations militaires et impliquant une mise à contribution équivalente ou supérieure.

● Les objecteurs pour raisons politiques ne sont pas pris en considération.

En résumé, le Comité neuchâtelois fait sienne la conclusion donnée à une interview des promoteurs de l'initiative de Münchhausen : « Notre but est de donner aux objecteurs un statut légal et de mettre fin à la discrimination sociale dont ils sont l'objet. Il faut en finir avec une situation qui assimile à des délinquants de droit commun ces citoyens qui obéissent à leur conscience. »

● Il est à craindre que dans la loi d'application le législateur ne restreigne la portée de l'initiative, une fois qu'elle aura passé le cap de la votation populaire.

● La détermination de se soustraire aux obligations militaires ne constitue-t-elle pas une solution de facilité?

## Le chef du département politique fédéral en faveur d'un corps de volontaires à la disposition de la Confédération

Dans l'exposé qu'il fait actuellement sur les fondements de la politique étrangère de la Suisse, le conseiller fédéral Pierre Graber a déclaré ce qui suit :

« Je le sais bien, il est difficile de parler de la Suisse solidaire du monde, ou de la Suisse humanitaire, sans donner le sentiment que l'on verse dans l'autosatisfaction ou qu'on cherche à retirer un profit d'une attitude ou d'un genre d'action qui doivent, pour être valables, garder un caractère gratuit et réellement désintéressé.

» Disons seulement le prix que nous attachons à la protection de l'enfance dans le monde, à la lutte contre la faim et la maladie, au soin des victimes des conflits armés, au sort des prisonniers de guerre ou politiques, à la promotion du droit humanitaire international, à tout ce qui peut constituer sur ce plan un facteur de justice et de paix dans le monde.

» Dans le domaine de sa politique étrangère, la confédération apporte d'une part son soutien aux diverses organisations suisses d'entraide, et elle participe d'autre part de plus en plus aux activités des organisations internationales spécialisées.

» Dans cette perspective, nous accordons également une grande importance à ce que l'on pourrait appeler la « présence physique » de la Suisse dans le tiers monde, à cet apport spécifiquement suisse que constitue l'envoi de volontaires et d'experts de l'assistance technique, ou encore l'activité des équipes médicales que la Croix-Rouge met à l'œuvre dans les points les plus chauds du globe.

» C'est pour renforcer cette présence plus personnelle de notre pays dans le monde que nous envisageons la création du *corps suisse de volontaires* dont il est question depuis quelques années. Si la réalisation de ce projet, dans lequel nous plaçons beaucoup d'espérance, a tardé jusqu'ici, c'est non seulement en raison des problèmes plus compliqués que prévu qu'il posait, mais c'est parce que certaines de nos structures, de nos institutions et de nos dispositions légales, tout entières orientées vers notre vie nationale intérieure, font obstacle à une formule nouvelle de notre politique étrangère. La Suisse, dans ce domaine, a besoin d'opérer une conversion vers l'extérieur. »

## Les Eglises

### LA CONFÉRENCE DES ÉVÈQUES SUISSES

Le concile de Vatican II insiste pour qu'il y ait des lois qui traitent avec humanité ceux qui refusent le service armé pour motifs de conscience, à condition que ceux-ci soient prêts à accomplir un autre service pour la communauté.

La conférence des évêques suisses estime juste que l'on prévoit une procédure spéciale au cours de laquelle les motifs de l'objection de conscience soient clarifiés et à l'issue de laquelle l'objecteur de conscience est convoqué à un service qui soit aussi astreignant que le service militaire, mais qui évite un conflit de conscience.

LA FÉDÉRATION DES ÉGLISES PROTESTANTES DE LA SUISSE réclame un service civil pour les objecteurs de conscience depuis près de vingt-cinq ans !

## Il y va de l'honneur de ce pays...

La Suisse est donc un des derniers pays AU MONDE à ne pas accorder à ses citoyens le droit à l'objection de conscience. Ce SCANDALE, pour beaucoup d'esprits répartis dans toutes les couches de la population, toutes les classes sociales, DOIT ABSOLUMENT CESSER, et cela le plus rapidement possible.

Il est désormais INADMISSIBLE — ce l'a d'ailleurs toujours été — de condamner des jeunes hommes à la prison, fût-ce sous la forme à peine atténuée de travail dans les hôpitaux ; de les soumettre à d'humiliants examens psychiatriques, au surplus parfaitement stupides ; de n'admettre comme MOTIFS HONORABLES que les mobiles religieux, comme si un incroyant n'avait pas de conscience. Combien de juges militaires sont déchirés d'être contraints d'accomplir ce qu'ils ne sont pas loin de tenir pour une forfaiture à l'égard de l'homme.

Il urge donc de réaliser l'égalité absolue devant la loi en autorisant purement et simplement l'objection de conscience, désormais inscrite dans la Constitution fédérale. Et en créant un service civil aussi astreignant que le militaire, afin de posséder ce corps d'hommes (et de femmes?) entraînés et bien formés pour intervenir dans toutes les catastrophes nationales ou internationales, allant à l'aide et à la formation des pays en voie de développement. C'est ce corps d'élite que le chef du Département politique fédéral Pierre Graber considère comme ABSOLUMENT INDISPENSABLE au rayonnement spirituel, moral et matériel de la Suisse.

C'est tout ce que demande l'initiative dite de Münchhausen. AUSSI EST-IL INDISPENSABLE QUE TOUS LES HOMMES, TOUTES LES FEMMES DE CE PAYS LA SIGNENT.

Il y a seulement dix ans, il eût été impensable de réunir les signatures de personnalités aussi bien répandues dans tous les partis, de gauche à droite et jusque dans les plus hauts grades de l'armée.

MAIS CE QU'IL FAUT, C'EST PRÉSENTER AUX AUTORITÉS FÉDÉRALES UNE MASSE IMPOSANTE DE SIGNATURES.

C'est pour que la Suisse romande réponde avec enthousiasme à une initiative partie de Suisse alémanique que nous avons décidé d'agir.

J.-M. NUSSBAUM.

## Statistique des objecteurs de consciences

EN ALLEMAGNE, les objecteurs passent de 6000 en 1967 à 14 000 en 1969.

EN BELGIQUE, 600 jeunes gens ont demandé le statut d'objecteur en 1969.

AU DANEMARK, un millier d'objecteurs ont été enregistrés en 1969, alors que jusqu'ici on en comptait environ 500 par année.

EN ESPAGNE, 150 objecteurs, presque tous Témoins de Jéhovah, sont en prison.

EN FRANCE, leur nombre a presque décuplé, atteignant une centaine l'année dernière.

EN SUÈDE, le nombre de demandes pour service non armé a passé de 400 en 1960 à près de 3000 en 1969. Une « Organisation centrale des objecteurs », créée il y a deux ans, compte plus de 3000 membres.

	1969	1970
Motifs religieux . . . . .	64	62
Motifs éthiques . . . . .	32	27
Motifs politiques . . . . .	20	31
Motifs divers . . . . .	17	55
Total . . . . .	133	175
Récidive . . . . .	26	27
Arrêts répressifs . . . . .	60	57
Exclusions . . . . .	65	89

(Chiffres tirés du rapport de gestion du Conseil fédéral adressé à l'Assemblée fédérale le 15 mars 1970.)

## Conseil fédéral

Je n'aimerais pas vous cacher que le problème des objecteurs de conscience m'embarrasse beaucoup, personnellement, et que je m'efforce, dans cette affaire délicate, de parvenir à une réglementation qui subsiste à long terme, pour autant que cela soit possible.

Conseiller fédéral Rudolf Gnägi,  
chef du DMF.